

## Principes

- L'étudiant-e qui souhaite suivre un cours ou un séminaire en Faculté des lettres et des sciences humaines doit s'inscrire à l'unité d'enseignement correspondante via le portail d'inscription aux cours/examens de l'Université (MyUnifr); cette disposition s'applique également aux autres formes d'enseignements dispensées à la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- L'étudiant-e qui souhaite se présenter à une évaluation doit s'y inscrire via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- L'étudiant-e qui souhaite annuler son inscription à une évaluation doit le faire, via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- Une évaluation ayant donné lieu à une décision d'échec peut être répétée 1 fois (2 tentatives au total)
- En cas d'inscription à une unité d'enseignement, l'évaluation de celle-ci doit être réussie dans un délai de 4 sessions suivant l'inscription au cours ou au séminaire, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée.
- Une absence à une évaluation pour laquelle l'étudiant-e s'est inscrit-e est considérée comme un échec, sous réserve de cas de force majeure.

## Délais – Inscription / annulation inscription aux cours et aux examens

### Semestres d'automne 2022

Début des cours.....	19.09.22
Inscription aux cours.....	12.09.22 – 14.10.22
Annulation de l'inscription aux cours..... (uniquement pour les inscriptions au semestre d'automne 2022 et à l'année académique 2022/23)	12.09.22 – 11.11.22
Inscription aux examens de la session d'hiver 2023.....	12.09.22 – 11.11.22
Annulation de l'inscription aux examens <sup>2</sup> ..... (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'hiver 2023)	12.09.22 – 16.01.23
Session d'examens d'hiver 2023 <sup>2</sup> .....	23.01.23 – 17.02.23
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion du 5.05.2023 (vendredi).....	24.02.23
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion du 6.05.2023 (samedi).....	24.02.23

### Semestre de printemps 2023

Début des cours.....	20.02.23
Inscription aux cours.....	13.02.23 – 17.03.23
Annulation de l'inscription aux cours..... (uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2023)	13.02.23 – 14.04.23
Inscription aux examens de la session d'été 2023.....	13.02.23 – 14.04.23
Annulation de l'inscription aux examens <sup>2</sup> ..... (uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'été 2023)	13.02.23 – 29.05.23
Session d'examens d'été 2023 <sup>2</sup> .....	5.06.2023 – 30.06.23
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion du 15.07.23 (samedi).....	2.06.23
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion du 14.07.23 (vendredi).....	23.06.23

<sup>1</sup> Cf. Règlement du 8 mars 2018 (Etat le 10 juin 2021) pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines

<sup>2</sup> Si une évaluation a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

Inscription aux examens de la session d'automne 2023.....	26.06.23 – 28.07.23
Annulation de l'inscription aux examens <sup>2</sup> .....	26.06.23 – 16.08.23
(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'automne 2023)	
Session d'examens d'automne 2023 <sup>2</sup> .....	21.08.2023 – 15.09.23
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion 24.11.2023 (vendredi).....	29.09.23
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion 25.11.2023 (samedi).....	29.09.23

### Réserves

- Les délais pour la reddition de travaux de séminaire peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques propres aux départements
- Les dispositions concernant les stages et les travaux pratiques sont réservées

### Délais – Demandes de modification de voie, resp. programmes d'études et demandes de reconnaissances de crédits ECTS

Afin que le Décanat des lettres et des sciences humaines puisse traiter vos demandes à temps, voici les délais à respecter. Passé ces délais, nous ne garantissons pas le traitement de votre demande pour le semestre en cours.

Attention : certains programmes de Master ou voie d'études ont des délais particuliers. Veuillez consulter le site web des départements concernés et l'offre d'études.

#### Semestre d'automne 2022

Bachelor.....	Lundi 10.10.22
Master « consécutif » <sup>3</sup> .....	Lundi 10.10.22
Master « non consécutif » <sup>4</sup> .....	Mardi 30.08.22
Demandes de reconnaissance d'études, de crédits ECTS.....	Mardi 30.08.22

#### Semestre de printemps 2023

Bachelor.....	Lundi 13.03.23
Master « consécutif » <sup>3</sup> .....	Lundi 13.03.23
Master « non consécutif » <sup>4</sup> .....	Mardi 28.02.23
Demandes de reconnaissance d'études, de crédits ECTS.....	Mardi 28.02.23

<sup>2</sup> Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

<sup>3</sup> Le Master « consécutif » est un Master effectué dans le/les même(s) branche(s) d'études que le Bachelor.

<sup>4</sup> Le Master « non consécutif » est un Master effectué dans une ou plusieurs autre(s) branche(s) d'études que le Bachelor.